

219C0177
FR0000120404-FS0090

29 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 janvier 2019, la société Harris Associates L.P.¹ (1209 N Orange St, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 janvier 2019, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 14 854 385 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 4,12% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Natixis Investment Managers, L.P., elle-même contrôlée par la société Natixis. Harris Associates L.P. exerce les droits de vote indépendamment de Natixis Investment Managers, L.P. et ses filiales, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 282 607 800 actions représentant 360 479 245 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.